



Établissement d'un projet de centre de la petite enfance, 8173 avenue du Zoo

Séance d'information

Mercredi 15 mai 2024

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Séance d'information: Réglementation

Activité concernant le projet de règlement

- Localisation et autres informations sur le CPE
- Présentation du projet de règlement
- Circulation et protection des arbres
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Séance d'information: Réglementation

Activité concernant le projet de règlement



Localisation

Localisation

- Arrondissement de Charlesbourg
- Quartier d'Orsainville
- Terrain localisé entre l'avenue du Zoo et le boulevard Henri-Bourassa



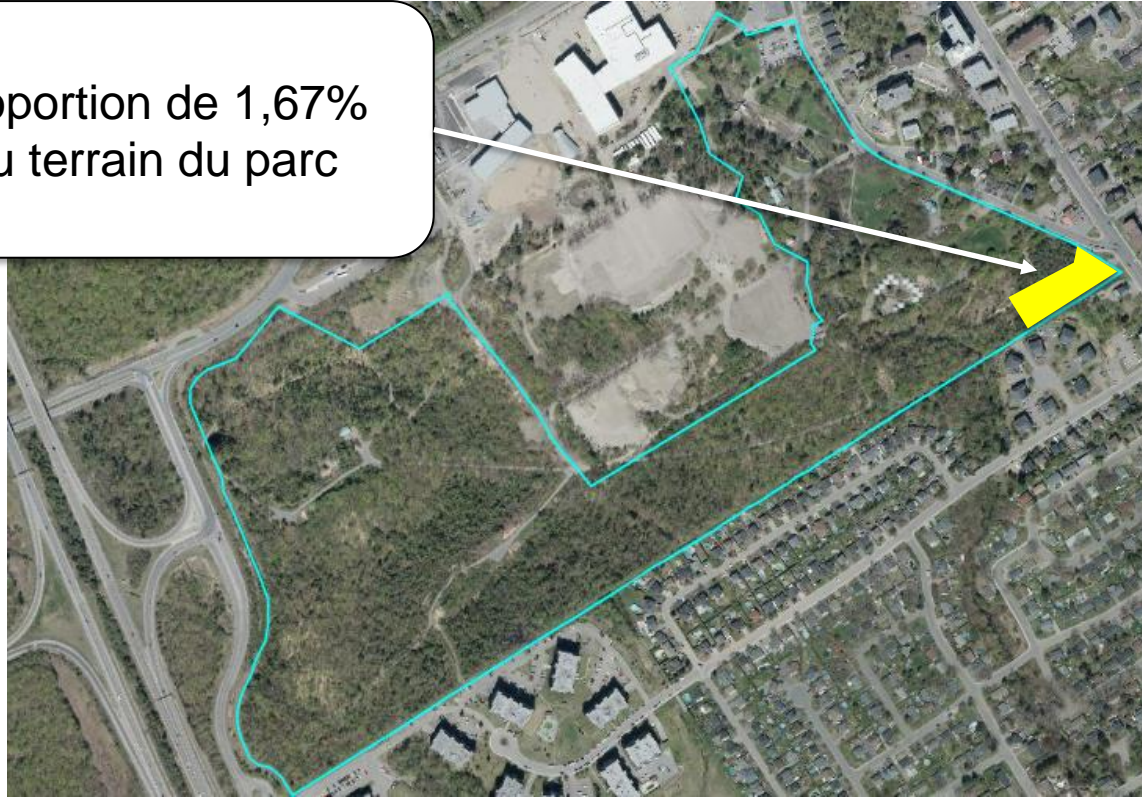
Contexte d'insertion

- Secteur à vocation résidentielle
- À proximité d'une école primaire et d'une école secondaire
- Lieu de résidence de plusieurs jeunes familles
- Emplacement accessible par autobus, par voiture et à pied



Contexte d'insertion

Proportion de 1,67%
du terrain du parc



Présentation du projet

Construction d'un centre de la petite enfance (CPE)

- 80 places, dont 20 en pouponnière
- 1 étage



Projet de règlement

Projet de règlement

Règlement du conseil de la ville sur la délivrance du permis de construction et du certificat requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur une partie du lot numéro 5 798 446 du cadastre du Québec, R.V.Q 3285

- Sans modification au règlement de zonage
- N'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 117.1 de la Charte de la Ville de Québec

Projet assujetti à l'approbation de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)

Renseignements complémentaires

- Selon le ministère de la Famille, 29 000 enfants seraient en attente d'une place en CPE au Québec.
- Ce projet permettrait de répondre aux besoins des familles du quartier.
- La partie de terrain octroyée par la Commission de la capitale nationale du Québec permet de conserver l'intégrité du parc des Moulins.

Éléments considérés dans l'analyse

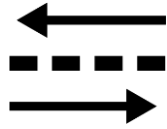


Protection des arbres

- Partie du terrain qui est en friche
- La CUCQ vise la conservation d'un **maximum d'arbres matures**
- Exigence de **replanter et maintenir 5 arbres** dans la cour avant
- Les arbres abattus de 10 cm et plus seront **remplacés**

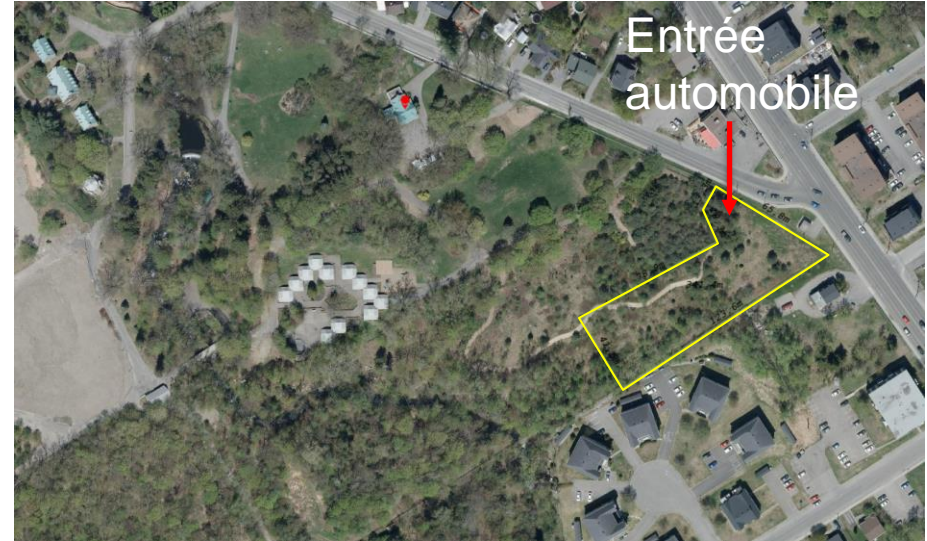


Éléments considérés dans l'analyse



Circulation

- Service de transport et de mobilité intelligente : recommandation de déplacer l'entrée de la garderie au nord de l'intersection pour assurer la **sécurité des usagers**
- Stationnement pour accueillir les véhicules du personnel ainsi que des parents



Vision de l'habitation 2020-2030

- Aménagement de milieux de vie de qualité et durable répondant aux besoins des familles.
- Privilégier une vie de quartier de proximité qui assure l'accès aux services essentiels.



Le projet de CPE répond à ces objectifs



Prochaines étapes

Étape	Date (2024)
Séance d'information	15 mai
Adoption du règlement	4 juin
Entrée en vigueur du règlement	Juin

Merci!